

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 21 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DUCT 186 Subvention et convention avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France (13^e).

MM. Mao PENINO, et Hamou BOUAKKAZ rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 3 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO au nom de la 1^{ère} Commission. et par M. Hamou BOUAKKAZ au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association pour la Préfiguration du GIP éco-citoyen Paris Ile-de-France sise 16, rue Marguerite Duras (Case courrier 7096) dans le 13^e arrondissement de Paris, une convention dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association et fixe à 8 000 euros le montant de la subvention attribuée pour l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur deux lignes de la Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires :

Pour le Bureau des Temps :

4.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.

- Pour la Mission Démocratie Locale :

4.000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 83, ligne VF14008 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.